



# Inhalothérapeutes ou thérapeutes respiratoires

## Marche à suivre pour l'inscription des professionnels de la santé formés à l'étranger

Les inhalothérapeutes ou les thérapeutes respiratoires sont des professionnels de la santé réglementés au Nouveau-Brunswick. Ils doivent par conséquent s'inscrire auprès de l'[Association des thérapeutes respiratoires du Nouveau-Brunswick \(ATRNB\)](#), l'autorité de réglementation, pour avoir le droit d'exercer les fonctions et de porter le titre de thérapeute respiratoire, d'inhalothérapeute, de thérapeute respiratoire autorisé ou de thérapeute respiratoire inscrit et les désignations « TR », « TRA » ou « TRI ».<sup>1</sup>

Les inhalothérapeutes aident les médecins à évaluer, à diagnostiquer, à traiter et à soigner les patients souffrant de troubles respiratoires et cardiopulmonaires. Les inhalothérapeutes travaillent dans des centres hospitaliers, des établissements de soins prolongés, des centres de santé publique, des cliniques du sommeil, privées ou dentaires et des entreprises qui dispensent des services d'inhalothérapie à domicile.<sup>2</sup>

Pour obtenir de l'information sur les possibilités d'emploi ou des renseignements supplémentaires, consultez le site [emploissantNB.com](#) ou le site [emploisNB.ca](#).



## MARCHE À SUIVRE POUR S'INSCRIRE

### PREMIÈRE PARTIE : ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

L'ATRNB a préparé un [Guide et formulaire de demande d'inscription pour les candidats formés à l'extérieur du Canada](#) et s'est associé à l'[Ordre des thérapeutes respiratoires de l'Ontario \(ORTO\)](#) pour s'occuper de la plupart des activités d'évaluation. Vous devrez tout d'abord remplir le [formulaire de demande en ligne](#), soumettre les documents justificatifs requis et payer les droits de demande (voir [Section F du Guide](#)).

**Première étape – Attestations d'études :** Au Nouveau-Brunswick, il faut être titulaire d'un diplôme d'un programme d'études en inhalothérapie, habituellement un programme de trois ans, approuvé par [Agrément Canada](#), ou l'équivalent. Les inhalothérapeutes formés à l'extérieur du Canada doivent faire évaluer leurs attestations d'études par un membre de l'[Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes \(ACSED\)](#), qui doit envoyer le rapport d'évaluation directement à l'ATRNB. Vous devrez payer des droits à une tierce partie. Vous devrez aussi soumettre la [Feuille de travail pour l'examen de programme de formation](#) à l'ORTO pour la faire évaluer. Des renseignements sur les droits à payer se trouvent à la [Section F du Guide](#).

**Deuxième étape – Compétences linguistiques :** Si votre langue maternelle est le français ou l'anglais **et** si votre formation en inhalothérapie a été fournie dans l'une de ces deux langues<sup>3</sup>, vous n'aurez pas à subir un examen de compétence linguistique. Toutes les autres personnes doivent fournir une preuve documentée qu'elles ont subi un examen de compétence linguistique qui répond aux exigences précisées dans la [Section C3 du Guide](#). Il se pourrait que vous deviez payer des frais d'examen à une tierce partie.

**Troisième étape – Entrevue structurée :** Cette entrevue, menée par l'ORTO par vidéoconférence, sert à évaluer vos connaissances, vos compétences et votre expérience en comparaison au [Référentiel national des compétences \(RNC\)](#) de l'Alliance nationale des organismes de réglementation de la thérapie respiratoire. Après l'entrevue vous recevrez de la rétroaction pour déterminer comment procéder aux étapes suivantes.

**Quatrième étape – Évaluation des compétences cliniques :** À la dernière étape de l'évaluation, vous devrez démontrer votre savoir-faire en milieu clinique dans un centre de simulation approuvé par l'ORTO à Toronto. Des renseignements sur les droits à payer pour l'évaluation des compétences cliniques se trouvent [ici](#). Ensuite, le

<sup>1</sup> Voir la directive sur l'[Utilisation des titres protégés](#) de l'ATRNB pour de plus amples renseignements.

<sup>2</sup> Définition de la [Classification nationale des professions \(CNP\)](#).

<sup>3</sup> Le français et l'anglais sont les langues officielles du Nouveau-Brunswick.

registraire ou le comité d'inscription de l'ATRNB préparera un rapport d'évaluation avec une recommandation par rapport au permis (p. ex. : permis, permis avec restrictions, permis après formation supplémentaire ou refus).

**Cinquième étape – Examens :** Tous les inhalothérapeutes doivent réussir l'examen d'agrément national donné par [Health Professionals Testing Canada \(HPTC\)](#). Les examens d'agrément sont offerts deux fois par année, soit en janvier et en juillet. Il faut s'y inscrire à l'aide du [site Web de HPTC](#). L'ATRNB doit approuver votre admissibilité à l'examen. Vous pouvez subir l'examen en ligne à l'aide de votre ordinateur, sous la surveillance de [Meazure Learning](#), ou en personne à l'un des centres d'évaluation de Meazure Learning. Des renseignements sur les droits à payer se trouvent [ici](#). L'ATRNB peut vous délivrer un permis avec restrictions pour une période allant jusqu'à 18 mois en attendant que vous réussissiez l'examen.

## DEUXIÈME PARTIE : INSCRIPTION AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DE RÉGLEMENTATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK

**Sixième étape – Permis de membres actif :** Dans le cadre de la dernière étape en vue d'obtenir un permis de membres actif de l'ATRNB, vous devrez faire l'objet d'une [vérification du casier judiciaire](#) et payer vos droits de permis annuels (voir [Section F du Guide](#)).

**Services d'orientation :** Pour obtenir de l'aide au sujet de ce processus, communiquez avec votre responsable de l'orientation des professionnels de la santé à l'adresse [emploissantéNB.com](#).



## DROITS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS <sup>4</sup>

Les droits à payer pour une inscription complète s'élèvent au total à environ 7 530 \$CAD.

Le délai pour le traitement d'une demande commence sur réception de tous les documents requis. L'évaluation de l'ATRNB peut prendre jusqu'à un an. En tout, le processus pour obtenir un permis de membre actif peut être plus long, selon la date à laquelle l'examen d'agrément est prévu et le nombre de tentatives requises.

**Avant l'arrivée au pays :** Vous pouvez entamer le processus d'évaluation des titres de compétence auprès de l'ATRNB et de l'OTRO avant votre arrivée au Canada.



## AUTRES RENSEIGNEMENTS UTILES

### Travailler au Canada

Pour avoir légalement le droit de travailler au Canada, vous devez avoir en votre possession des documents montrant que vous êtes citoyen canadien ou résident permanent, ou détenez un permis de travail valide. Pour obtenir de l'aide concernant le processus d'immigration, consultez le site [Immigration Nouveau-Brunswick](#).

### Autres organismes professionnels (pas mentionnés ci-dessus)

- [Société canadienne des thérapeutes respiratoires \(SCTR\)](#)



<sup>4</sup> Les renseignements sur les délais et les droits sont des estimés établis en mars 2024. Certaines situations pourraient faire augmenter les délais et les droits. Par exemple : traduction de documents vers le français ou l'anglais, services de messagerie internationaux, notariation de documents, frais de déplacement et d'hébergement pour subir les examens sur place, exigences en matière d'assurance responsabilité professionnelle.